

N°36 - Janvier 2023

LA BENISSON DIEU

Bulletin municipal



mairie@la-benisson-dieu.fr



Sommaire

- L'édito du Maire Page 3
- Etat civil 2022 Page 4
- Le Conseil Municipal des Ecoliers Bayerots Page 5
- Travaux 2022 et projets 2023..... Page 6 et 7
- Démarches administratives et infos utiles Page 8 et 9
- Le budget communal Page 10
- En lien avec la Communauté de Communes Page 11
- L'école de La Bénisson Dieu Page 12
- Bien vivre à La Bénisson Dieu Page 13
- Rétrospective 2022 Page 14 et 15
- Agenda 2023 Page 16

Bonne lecture !





L'Edito du Maire

Bonjour à tous,

Murielle, Jean-Paul, Christian, David, Magali, Cyrille, Grégory, Pascale et Carine se joignent à moi pour vous souhaiter une très heureuse année 2023 et surtout une excellente santé.

La vie petit à petit a repris son cours cette année grâce à un léger répit de la Covid 19 et nous pouvons vous accueillir pour les vœux du Maire prévus le vendredi 13 janvier à 19 heures.

Cette année a été bien remplie. Le cadre de l'école a été amélioré grâce à la réfection des peintures et surtout au changement du mobilier qui nous l'espérons permettra à nos jeunes écoliers de mieux étudier. Différents travaux ont été entrepris pour améliorer le quotidien de nos administrés.

Les changements au niveau du personnel communal ne sont pas passés inaperçus en 2022 et en 2023 c'est Eriam qui va profiter d'une retraite bien méritée. Il sera remplacé par Christophe avec lequel il travaille depuis longtemps.

L'équipe municipale et moi-même restons à votre écoute. Et encore BONNE ANNEE

Alain Godinot

Du mouvement dans le personnel communal



**Départ à la retraite de Danielle Besson
Vendredi 25 Mars 2022**

**Départ à la retraite de Sylvie Dubuis
Vendredi 9 Septembre 2022
Embauche d'Aurélié Dupont**



Secrétariat de Mairie
Ouverture les lundi, mardi, jeudi
de 8h00 à 16h00 et le vendredi
de 11h à 17h
12 rue Bernard de Clairvaux
42720 LA BENISSON DIEU
04.77.66.64.44
<https://la-benisson-dieu.fr/>
mairie@la-benisson-dieu.fr
<http://www.facebook.com/labenissondieu>





Naissances

Marguerite SCHERRER
le 1er Octobre 2022

Daniel BES DE BERC
le 6 Novembre 2022

Nolan TREFCON
le 20 Décembre 2022



Tous ces beaux bébés recevront le traditionnel cadeau de bienvenue en ce début d'année !



Mariage

Maureen MARTIN et Djeason MARTIN
le 17 Décembre 2022



Décès

M. Roger JOLIVET le 15 Juin 2022

M. Daniel DILLIES le 26 juin 2022

M. Maurice BONNETON le 4 Août 2022

Ont également été inhumés à LA BENISSON DIEU

Mme Annie CHASSIN le 17 Janvier 2022

M. Lucien DUCARRE le 28 juin 2022

M. Daniel DURAND le 20 Octobre 2022

M. Pierre MATHILLON le 23 Novembre 2022

Daniel Durand

fut conseiller municipal dès 1971 puis adjoint et enfin Maire de La Bénisson-Dieu de 1989 à 1995.

Il fut également Membre de la FNACA, Président du Club de Basket de 1972 à 1982 et fondateur du Club de Tennis de La Bénisson-Dieu



Le Conseil Municipal des Ecoliers de La Bénisson Dieu

La commune de LA BENISSON-DIEU, compte désormais un nouveau Conseil Municipal appelé Conseil Municipal des Ecoliers Bayerots.

La création de ce nouveau Conseil Municipal a été approuvée par une délibération du Conseil Municipal en date du 14 octobre 2021, l'ensemble des conditions relatives à ce Conseil Municipal ont été approuvées par délibération en date du 30 juin 2022, et notamment :

- Le nombre de conseillers enfants : 6 avec si possible la parité
- Les enfants des classes de CE2 – CM1 – CM2
- Le nom : CONSEIL MUNICIPAL DES ECOLIERS BAYEROTS
- Durée du mandat : 2 ans avec 1/3 renouvelable tous les ans
- Réunion : 1 fois par mois

Aux termes de cette délibération, M. Jean-Paul GROUILLER, Mme Pascale PERICHON et Mme Magali DE FREITAS se sont portés volontaires pour la mise en place.

Ce Conseil Municipal a pour but de permettre aux enfants de participer de manière active et concrète à la vie de la commune.

Après une visite de M. GROUILLER, Mme PERICHON et Mme DE FREITAS à l'école, l'idée du Conseil Municipal des Ecoliers Bayerots a été favorablement accueillie par Mme BLEROT, enseignante, ainsi que par les enfants qui ont posé de nombreuses questions, et se sont montrés très enthousiastes.

9 élèves allant du CE2 au CM2 ont décidé de se présenter à l'élection qui a eu lieu dans la salle du Conseil municipal le 20 octobre 2022.

Avant de procéder au résultat de l'élection, Mme BLEROT a expliqué aux enfants qui ne seraient pas élus de ne pas avoir trop de peine, car ils pourraient être élus à la prochaine élection, et que leurs camarades élus étaient également les porte-parole de leurs projets.

Les 6 enfants élus sont : Thiago KOSSMANN, Laurine BOSIO, Félix BES DE BERC, Ziggy NOVAL, Ninon ORTEGA, et Nora TEMPIER.

Le 11 novembre, les jeunes conseillers se sont rendus à la mairie pour la remise de leur écharpe et ont assisté à la cérémonie au monument aux morts.

La première réunion du Conseil Municipal des Ecoliers Bayerots a eu lieu le 29 novembre 2022, et les enfants étaient heureux et très motivés de nous présenter leurs projets, avec de belles idées concernant l'environnement et la création de liens intergénérationnels.



Voirie 2022

- Route de La Brissode :

Déflachage en enrobé à chaud et enduit gravillonné monocouche (10 901 € H.T.)

- Route de la Tuilière :

Intervention sur deux sites.

- Réalisation de purges de chaussée - terrassement - drain - enduit gravillonné tri-couche au p.a.t.a. (13 618,80 € H.T.)

- Route des Cours :

De l'intersection de la route de la Tuilière en direction du Bois Cartal 800 ml : déflachage en enrobé à chaud et réalisation d'un enduit gravillonné type monocouche (18 310 € H.T.)

Montant total : 42 829.80 € H.T

Montant de la subvention du département : 35 820 €

Ecole 2022

- Sécurisation par la pose de bordures en béton pour cheminement piétonnier.
- Peintures bureau de la Directrice, salle d'évolution et cantine
- Remplacement des bureaux de l'école.
- Fin des travaux sur la chaudière (installation de la télégestion)
- Réparation du muret de la cour
- Création d'un bac à sable



Station d'épuration 2022

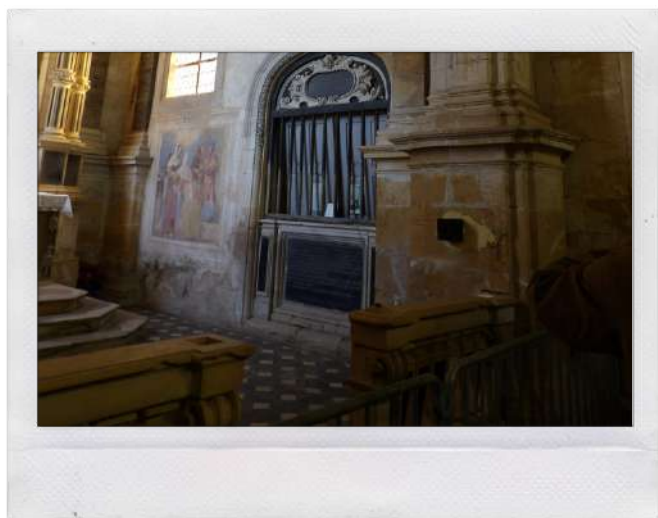
Remplacement de la pompe de relevage

Coût SAUR 3 875,40 € HT

Une subvention du département est prévue

Salle d'animation 2022

Fin des travaux sur le parking de la salle d'animation



Abbaye 2022

Suite à une visite autour de l'église avec Jean-Paul, nous avons remarqué que quelques pierres de corniche de La Chapelle de Nérestang avaient bougé. Nous en avons fait part à l'ABF, Monsieur Russias et comme il y avait un pilier côté Nord à reprendre en maçonnerie, nous avons demandé un devis à l'entreprise Batisse.

Aujourd'hui tous les travaux sont réalisés, mais il y a un surcoût, dû à une poutre endommagée que l'entreprise Lespinasse a changée.

Coût Lespinasse 1850 HT ; Coût Batisse 5840 HT
Subvention Bâtiment de France 2 336€

Voirie 2023

- Parking salle d'animation :

2ème phase : Partie goudronnée existante à reprendre

Décroûtage - remise en forme et mise en œuvre en enrobé (26 179.06 € H.T.)

- Parking du cimetière :

Réfection en enrobé et arrachage de la souche de l'arbre (9 211.88 € H.T.)

- Route des Cours :

Du chemin de Château Gaillard au carrefour de Sainte Marie

Déflachage et réalisation d'un enduit monocouche

Réhabilitation de traversée de chaussée - curage de fossés (30501,72 € H.T.)

Abbaye 2023

Lors de l'entretien des cloches, il a été constaté que les brides de la cloche 2 qui maintiennent la cloche au joug sont abimées et qu'il serait nécessaire de les changer. De plus l'électro de tintement de la cloche 3 est hors service. Le coût de ces travaux s'élève à 2 700 € HT . Des demandes d'aide sont en cours auprès du département et des Bâtiments de France. Malheureusement, une nouvelle panne est survenue, un moteur électronique a grillé et il va falloir le changer également, nous sommes dans l'attente du devis et essayerons de le faire passer dans les demandes de subventions.

Des tableaux seront également restaurés au cours de l'année.

Assainissement 2023

La compétence assainissement devrait passer à la Communauté de Communes le 01 janvier 2026. Dans cet objectif, il a été demandé aux communes d'effectuer le schéma directeur d'assainissement. Cela consiste à un diagnostic du réseau d'assainissement et des eaux pluviales. Cela va permettre de savoir si des défaillances existent déjà sur le réseau et prévoir sur le long terme les travaux qui devront être fait. La commune a retenu la société Réalités pour un montant de 46 760 € HT. Des subventions ont été demandées au département et à l'agence de l'eau pour un total de 40 000 €.

Eclairage Public 2023

L'éclairage de la voie publique sur notre commune comporte 125 points lumineux et aucun de ceux-ci n'utilise la technologie des LED.

Compte tenu des augmentations tarifaires annoncées, nous avons lancé des consultations, chiffrages et subventions possibles, dans le but de pouvoir bénéficier des économies d'énergie que procure l'adoption de ce type d'éclairage. Il s'agira d'un investissement important qui devra, vraisemblablement, faire l'objet d'un échelonnement sur deux ans minimum.



Carte Nationale d'identité et Passeport

Pré-demande à faire sur www.passeport.ants.gouv.fr ou via France Connect OU dans une mairie équipée d'un dispositif électronique de recueil des empreintes : à Charlieu sur rendez-vous uniquement (04.77.69.33.89) ou à Roanne, pour les Mairies les plus proches.



Pour une première demande :

- Pré-demande ou cerfa rempli
- Copie récente de l'acte de naissance
- Justificatif de domicile de moins de 1 an à la date de la demande
- 1 photo d'identité de moins de 6 mois (non scannée, non découpée) conforme aux normes
- livret de famille, jugement de divorce (si nécessaire), copie de la carte nationale d'identité ou passeport du représentant légal : **pour les mineurs uniquement**

Renouvellement :

- Idem une première demande, hormis l'acte de naissance
- Copie de l'ancienne carte (gratuit) ou certificat de perte ou de vol fait au guichet lors de la demande (timbre fiscal à 25 € - timbres dématérialisés sur timbre.impots.gouv.fr)

Modification :

- Mêmes pièces que pour un renouvellement
- Pièce justifiant le changement : nouveau justificatif de domicile, acte de mariage, jugement de divorce ..

Pour les passeports uniquement :

- Timbre fiscal dématérialisé : 86 € (majeur) ou 42 € (mineur entre 15 et 17 ans) ou 17 € (mineur de 14 ans ou moins)

Dans tous les cas, la présence du demandeur est obligatoire pour la prise d'empreinte et la signature



Recensement à 16 ans et journée défense Citoyenneté

Les démarches s'effectuent auprès de la Mairie ou sur www.majdc.fr ou sur www.defense.gouv.fr pour tous les jeunes nés en 2007, et ce dans le trimestre de leur 16 ans.

La présence du jeune est obligatoire, ce recensement est indispensable à l'inscription à tous les examens (scolaires ainsi que permis de conduire)



Vous devrez fournir :

- 1 pièce d'identité
- Livret de famille



Inscription sur les listes électorales

Les démarches s'effectuent auprès de la Mairie à partir de 18 ans ou directement en ligne sur www.service-public.fr

Vous devrez fournir :

- Cerfa 12669*02
- Carte Nationale d'identité ou passeport en cours de validité
- Justificatif de domicile

Les demandes sont à déposer toute l'année et au plus tard le 6ème vendredi précédant le 1er scrutin lors d'une année d'élections



Pacte civil de solidarité (PACS)

Les démarches s'effectuent auprès de la Mairie ou chez un notaire.

Les documents à fournir :

- Convention de PACS (convention personnalisée ou formulaire complété Cerfa 15726*02)
- Déclaration conjointe d'un PACS et attestation sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (Cerfa 15725*03)
- Actes de naissance de - de 3 mois (copie intégrale ou extrait de filiation)
- Pièces d'identité en cours de validité (original + copie)



Mariage

Les démarches s'effectuent auprès de la Mairie .

Les documents à fournir :

- Pièces d'identité en cours de validité (original + copie)
- Justificatif de domicile
- Informations sur les témoins
- Actes de naissance de - de 3 mois (copie intégrale ou extrait de filiation)

A noter que suivant les cas, des pièces supplémentaires pourront être nécessaire (pour + d'informations www.service-public.fr)



Urbanisme, permis de construire, déclaration préalable de travaux

Possibilité de réaliser vos démarches en ligne <https://charlieu-belmont-geosphere.fr/guichet-unique>

Se renseigner en mairie.

Les formulaires sont disponibles sur www.service-public.fr



Bibliothèque municipale

La bibliothèque est ouverte le premier lundi de chaque mois de 16h30 à 18h et les vendredis pendant la période scolaire de 17h30 à 19h.

L'ouverture sur rendez-vous et le portage à domicile sont toujours possibles au 06.23.22.47.34



Rénovation de l'habitat

Depuis le 1er janvier 2020, l'état propose MaPrimeRénov' pour aider les ménages à financer les travaux de rénovation énergétique dans leur logement.

Initialement réservée aux propriétaires occupants modestes et très modestes, l'accessibilité à cette aide a été étendue depuis le 1er janvier 2021 (notamment aux propriétaires occupants et ce sans conditions de ressources). Cette aide s'applique aux demandes de primes déposées auprès de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH). Pour plus d'informations : www.service-public.fr, ou www.anah.fr.

Avant d'entreprendre des travaux de rénovation, d'isolation ou la pose de panneaux photovoltaïque dans votre maison, un bon conseil, prenez conseil auprès d'organismes compétents et surtout indépendants, renseignements gratuits auprès de :

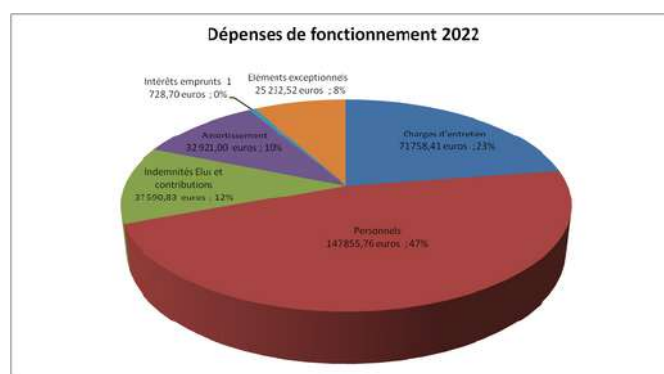
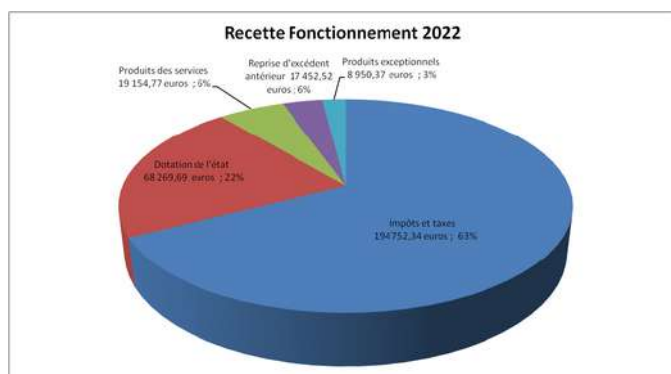
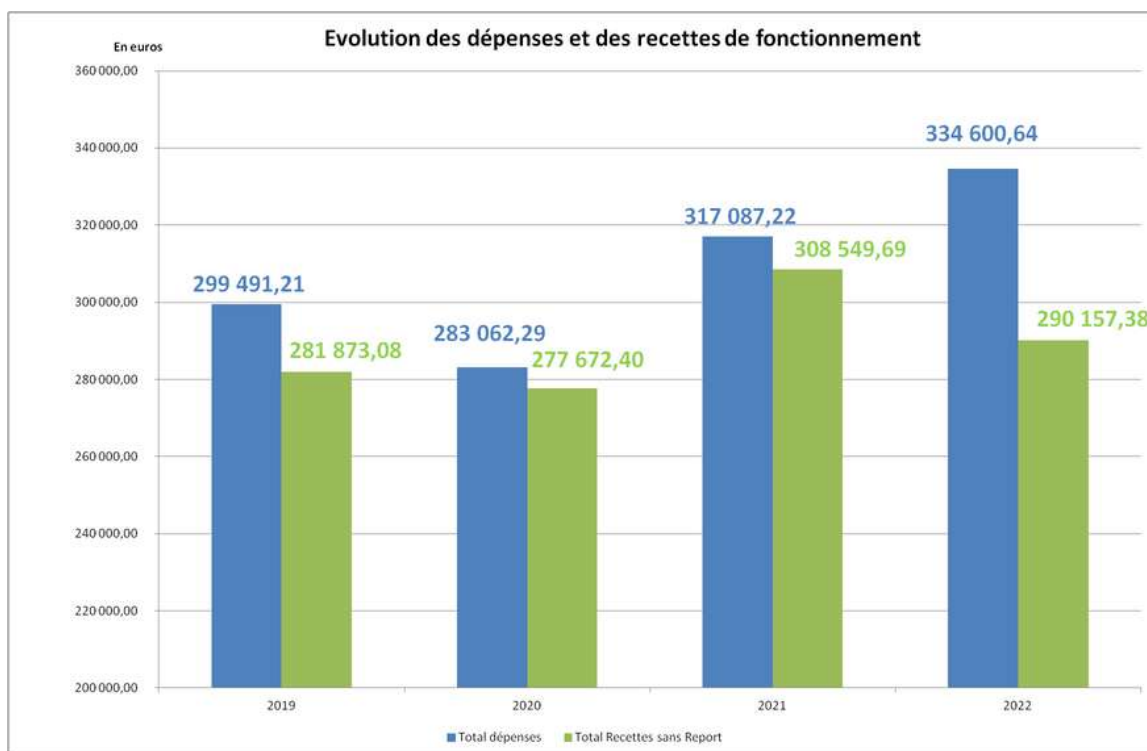
ALEC42 : Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Loire (www.alec42.org).

Renovation42 : le Service Public de la Rénovation Énergétique (04 77 41 41 25).



Veolia Urgence

En cas d'urgence (fuite ou coupure d'eau par exemple) sur votre réseau, vous pouvez appeler Veolia Urgence au 09 69 32 34 58 (numéro non surtaxé qui assure les urgences techniques 24/24 h et 7 jours sur 7).



Evolution du budget communal

Les dépenses de fonctionnement apparaissent en forte hausse suite à l'obligation de passer en fonctionnement les peintures de l'école (+17 000 euros). Nous constatons également une évolution importante des coûts de l'énergie (Gasoil, Electricité) et nous devons continuer de subventionner notre budget assainissement déficitaire.

Côté recettes, les impôts et taxes représentent plus de 68% de nos recettes, les dotations forfaitaires de l'Etat continue de diminuer. Les revenus de la location de la salle d'animation ont été plus importants en 2022, souhaitons que cela continue en 2023.

Les ordures ménagères

A partir du 1er janvier 2023, la collecte des ordures ménagères se fera toutes les deux semaines, le mardi des semaines impaires. En effet, il s'avère que les habitants sortent moins leur container grâce à une prise de conscience et beaucoup de recyclage.

Il est à noter que sur la Communauté de Communes Charlieu Belmont, un habitant produit 102 kilos de déchets alors que la moyenne nationale est de 200 kilos ce qui place la collectivité dans les trente meilleures de France.

Pour continuer sur cette bonne voie, quelques rappels :

- Ne pas hésiter à composter les biodéchets
- Ne pas oublier que tous les emballages (quelle que soit leur composition) doivent être déposés dans les bacs jaunes
- Recycler tous les tissus (même ce qui est abimé, déchiré ou dépareillé), les chaussures et les articles de maroquinerie dans les bacs relais prévus à cet effet.

La déchetterie sera gratuite jusqu'à 36 passages par an (puis à 1 euro à chaque passage) pour les particuliers. Les tarifs pour les professionnels restent inchangés.

Les points de tri de la commune vont être changés dans l'année.

La culture

En date du 10 novembre 2022, une rencontre a eu lieu avec les référents culture de toutes les communes concernées par Charlieu Belmont Communauté, pour discuter d'un projet ayant pour objet de coordonner l'ensemble des communes afin de mettre en place une programmation culturelle pendant la saison hivernale (31 octobre au 31 Mai), après avoir constaté que les offres hors saison étaient moins nombreuses, et que l'offre culturelle était concentrée uniquement sur certaines communes.

Ce projet porterait sur :

- Un évènement par commune pendant cette période
- Toutes disciplines artistiques
- Un document numérique de communication centralisé par la communauté de communes.
- Deux catalogues afin de choisir les propositions

Le projet devra être porté par une association communale. Le coût de la prestation artistique pourra être prise en charge à hauteur de 50 à 80%, par Charlieu-Belmont Communauté et/ou par le département.

Charlieu-Belmont Communauté accompagnera les associations programmatrices :

- Par l'octroi de subventions,
- Par l'accompagnement pour la coordination des dates de programmations et le choix de spectacle, pour faire le lien avec les différents projets de Charlieu-Belmont Communauté
- Par une aide dans l'élaboration des demandes de subvention auprès de la communauté de commune et dans le cadre du programme de Villes en Villages.
- L'élaboration et la diffusion d'un catalogue numérique qui centralise les propositions

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à demander plus d'informations à la mairie.



Le magnifique potager de l'école

« Passeurs de voix »

Choisissez un livre adapté (que vous acceptez ensuite de prêter à l'école durant l'année), vous l'enregistrez via une application puis les élèves pourront l'écouter (et suivre sur le livre) grâce au bookinou qui est une liseuse.

Vous pouvez enregistrer une histoire pour les maternelles ou pour la classe élémentaire.

Si vous êtes intéressés, contacter la mairie qui vous fera passer la procédure !

MERCI

Un grand merci à nos Bénévoles Dominique Lardet pour l'aide aux devoirs deux fois par semaine et à Gérard Janvier pour l'initiation et l'entretien du jardin potager



Participation du Chemin des écoliers au Téléthon

Toujours Plein de beaux projets à l'école en 2023 !

- Sur le thème de l'eau en partenariat avec la bibliothèque et la Ligue de l'enseignement. Visite de la station d'épuration avec Eriam
- Une initiation au rugby en vue de la coupe du Monde avec Loire Rugby citoyen
- Rédaction d'un journal
- Passeurs de voix (voir ci-contre)

Merci aux maîtresses pour leur engagement !

Modalités d'inscription à l'école

Les enfants nés avant le 1er janvier 2021 doivent être inscrits auprès de la Directrice de l'école Madame Valérie BLEROT et de la Mairie.

N° de téléphone de l'école : 04 77 66 62 18

Adresse mail de la Directrice : ce.0420122e@ac-lyon.fr

Service périscolaire

Le service périscolaire est assuré en période scolaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi

- de 7h30 à 8h20
- de 11h30 à 13h20 (cantine)
- de 16h30 à 18h30

Les inscriptions ont lieu avant la rentrée et auprès de la Mairie.

Les inscriptions en cours d'année sont possibles.

Cette année l'accueil du mercredi n'a pas été mis en place car peu de parents avaient besoin du service.

Pour l'année scolaire 2022-2023, les tarifs sont les suivants :

Pour le 1er enfant : 130 euros

Pour le 2ème enfant : 110 euros

Pour le 3ème enfant : 90 euros

Le repas de Cantine est à 4 euros.



La venue du Père Noël



Bricoleurs et/ou jardiniers

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, ou scie mécanique ne peuvent être effectués que :

les jours de la semaine de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Donc INTERDIT les dimanches après-midi.

En cas de non-respect de l'arrêté préfectoral n°2000/074 du 10 avril 2000 relatif à la lutte contre le bruit de voisinage, une procédure judiciaire peut être relevée par les services de Gendarmerie.



Haies et racines

Les haies et racines bordant les routes et chemins sont à la charge de chaque propriétaire ou locataire. L'entretien doit se faire autant de fois que nécessaire et doit être effectué dans tous les cas avant le 30 septembre.

En cas de manquement à cette réglementation, Les propriétaires recevront une mise en demeure.

Si les travaux ne sont pas effectués dans un délai d'un mois, la mairie se réserve le droit de les faire réaliser, au frais du propriétaire.



Brûlage des déchets

Le brûlage des déchets végétaux et ménagers est interdit.

Ils doivent être déposés en déchetterie.

Le non-respect de cette réglementation entraînera une amende de 450 €.



Propriétaires d'animaux

Les propriétaires et responsables d'animaux doivent s'assurer que ceux-ci ne causent pas de gêne envers leur voisinage, tels qu'aboiement ou intrusion dans les propriétés privées.

Une amende pour nuisances sonores due aux aboiements incessants d'un chien peut aller jusqu'à 450 € (article R1337-7 du code de la santé publique).

Nous vous rappelons également que les chiens de catégories 1 et 2 doivent être déclarés en mairie.

Merci de respecter la tranquillité de vos voisins, jour et nuit en éduquant vos chiens.

La divagation des chiens est interdite. Vous devez les tenir en laisse sur la voie publique. Une muselière est obligatoire pour certaines catégories.

Une amende pour les chiens errants ou en divagation peut aller de 150 € à 750 €.

Stop aux cambriolages



Afin d'améliorer votre sécurité, lorsque vous vous absentez plusieurs jours, signalez-le à un voisin de confiance et à la brigade de Gendarmerie. Lorsque vous êtes absent, si possible faites relever votre courrier et faites ouvrir vos volets de temps en temps par une personne de confiance.

Si une personne se présente à votre domicile, se réclamant d'une administration, et si sa venue n'était pas programmée, ne la faites pas entrer. Appelez immédiatement la Gendarmerie : 17 (numéro gratuit).

Pour les dépôts de plaintes, contacter la gendarmerie de Charlieu, 20 rue Chantemerle.

Tel : 04.77.60.04.44



Concert des petits chanteurs à la croix de Bois le 12 Mai : ces 33 Petits Chanteurs ont fait vibrer l'Abbaye et le public



Premier Après-Midi Jeux chez Martha au Restaurant la Terrasse - une très bonne ambiance suivi d'un petit repas très agréable



Le retour du Festibaye après 2 ans d'absence ! Le 11 Juin, le public était au rendez-vous !



Première édition du Biblio Plage le 8 Juillet! Une des animations de notre bibliothèque !



Les 20 et 21 Août : Pour leur deuxième édition, Les Médiévales ont attiré une foule très nombreuse, venue vivre, le temps d'un week-end, au Moyen-Âge.



Les 27 et 28 Août, la commune était bien représentée à la 18ème Rencontre des Communes aux Noms Burlesques et Chantants de France à Bourgougnague

Restrospective 2022 - la suite



42 petits monstres cette année dans notre école communale : la fête d'Halloween a été bien appréciée le 21 Octobre



Commémoration du 11 Novembre en présence des élus du Conseil Municipal des Ecoliers Bayerots



Le 5 Novembre : Traditionnelle Vente de Boudin. Un moment toujours convivial



Le 18 Novembre : Claire Van Kinh est venue nous présenter son dernier Roman " Un jour de Neige et de Brume"



le 19 Novembre : Le repas des Aînés, tous les convives ont apprécié le repas et la bonne ambiance





le 3 Décembre : Récolte de fonds pour le Téléthon. Merci aux bénévoles (Festibaye, Chemin des Ecoliers, Bibliothèque) et aux participants toujours au rendez-vous

Agenda 2023

Vous trouverez ci-après les différentes manifestations actuellement prévues au cours de l'année 2023
A vos calendriers !

Après-midi jeux tous les derniers jeudis du mois au Restaurant la Terrasse
N'hésitez pas à appeler
06 23 93 49 21


 **Vendredi 13 Janvier** : Voeux du Maire à la Salle d'Animation à 19h

 **Samedi 14 janvier** : Soirée à la patinoire organisée par le Chemin des Ecoliers

 **Vendredi 24 Février** : Venue de Jérôme Dallery- Auteur à la Bibliothèque.

 **Mars** : Vente de Choucroute à emporter par le Chemin des écoliers


 **Samedi 1er avril** : Soirée des Classes en 3

 **Lundi 8 mai** : Commémoration au monument aux morts avec Vente de Brioches au profit du Chemin des Ecoliers

 **Vendredi 2 juin** : Venue de Philippe Granchamp - Auteur à la Bibliothèque

 **Samedi 10 juin** : Festibaye

 **Dimanche 25 juin** : Fête de l'école

 **Samedi 8 et Dimanche 9 Juillet** : 19ème édition du Rassemblement des Communes aux noms Burlesques et Chantants à Corps-Nuds (35)

 **Samedi et Dimanche 26 et 27 Août** : Troisième édition des Médiévales

 **Samedi 23 Septembre** : Journée des Classes en 3

 **Samedi 4 Novembre** : Vente de boudin

 **Samedi 11 novembre** : Commémoration

 **Samedi 18 Novembre** : Repas des Aînés

 **Samedi 9 Décembre** : Téléthon



2023

Et tous les
mercredis
de 13h30 à 14h30
Marché Place des
Abbeses

